

# CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2022

**Présents :** le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng); le secrétaire communal, Marco Haas

**Excusés :** /

**Début de la séance :** 08.30 heures.

À l'exception des points 1 à 3; 5 et 11, tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement

La conseillère Nathalie Heintz (LSAP) fait le rapport de la séance de la commission de surveillance de l'UGDA, où l'on compte 1.000 inscriptions supplémentaires par rapport à l'année précédente, de qui est dû à la réduction du prix de 600 à 100 €. Les dépenses s'élèvent à 6.206.000 €, dont 933.000 à charge de la commune de Kehlen. Elle annonce une application actuellement élaborée par l'UGDA qui permettra de s'inscrire soi-même pour les cours de musique.

L'échevin Romain Kockelmann (CSV) mentionne une séance de budget du Comité du SIDERO, qui note pour 2022 dans le budget ordinaire rectifié un bénéfice de 146.613 €, ce qui donne, avec le bénéfice de 2021 de 112.141 €, un total de 258.755 €. Au budget extraordinaire, on remarque un déficit de 14.012.741 €. En déduisant ce montant du bénéfice total de 2021 de 40.298.783 €, l'année 2022 clôture avec un résultat positif de 40.286.042 €.

Pour 2023, le budget prévoit dans l'ordinaire des recettes de 23.146.696 € et des dépenses de 23.098.103 €, ce qui amène un bénéfice de 48.593 €. Avec le bénéfice dans l'ordinaire de 2022 de 258.755 €, il reste un bénéfice total de 307.348 €. Dans le domaine extraordinaire, le budget prévoit des recettes de 47.850.056 € contre des dépenses de 78.857.056 €, ce qui donne un déficit de 31.006.999 €. Déduisant ce déficit du surplus de l'année 2022, on constate un boni prévisible pour 2023 de 9.279.042 €.

La commune de Kehlen doit payer pour 2022 un montant de 738.244 € pour l'exercice ordinaire et un montant de 12.424.288 € pour les investissements, pour un total de 2.162.532 €. Pour 2023, un total de 2.911.718 € est prévu en tant que frais de la commune de Kehlen auprès du SIDERO ce qui est dû au début des travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

L'échevin lance aussi une invitation pour le vernissage de l'exposition du 75<sup>e</sup> anniversaire du FC Kehlen qui aura lieu pour le samedi, à l'ouverture du marché de Noël, une autre invitation pour le concert des enfants à l'église et une troisième invitation pour dimanche à l'occasion du concert-apéritif de la fanfare de Kehlen et, en après-midi, de la « Young People

Band Kehlen ». Il rappelle également l'assemblée générale du FC Kehlen.

Le conseiller Guy Kohnen (CSV) donne des informations à propos de la reconstitution du comité du SICA, où Luc Feller, 2<sup>e</sup> échevin de la Commune de Mamer, est nommé président et lui-même membre du bureau. Il signale le nouveau centre projeté du SICA, qui représente un investissement de 29 mio. € et où les travaux devraient commencer en 2023. De même, le SICA recherche un nouveau site pour la collecte des déchets verts puisque l'entreprise Hilbert doit libérer le site à Mamer fin 2023.

En tant que représentant communal auprès du SICEC, le conseiller Guy Kohnen (CSV) précise que les locaux de Hamm deviennent trop exigus au bout de 20 ans. D'après les prix actuels, un agrandissement coûterait 10,5 mio. €, dont 65 % seraient à financer par les communes membres et 35 % par le SICEC. Les travaux devraient commencer en 2023. Il note également qu'un nombre toujours plus important de personnes fait exhumer ses défunts pour les faire incinérer afin de ne plus devoir prolonger la concession au cimetière. Pour des raisons techniques, ce sera dorénavant possible en-déans les cinq ans de l'inhumation.

L'échevin Marc Bissen (LSAP) aborde le sujet du budget du SICONA, qui prévoit dans le budget rectifié de 2022 un bénéfice de 831.000 € et pour 2023 un bénéfice de 1,9 mio. €. Il a été prévu un montant de 2 mio. € pour agrandir le bâtiment administratif, ce qui sera financé par le capital propre du SICONA. Le programme annuel du SICONA a été légèrement ajusté vers le haut, mais reste au même volume que l'année passée.

La conseillère Claudine Meyer (LSAP) revient sur une assemblée du Conseil des Femmes qui s'est tenue à Olm au mois d'octobre et où trois dames de la commune de Kehlen sont engagées. Elle signale qu'une seule rue de la commune de Kehlen porte le nom d'une femme et elle propose de donner à certaines des prochaines rues des noms de femmes pour donner une présence plus importante aux femmes.

De même, elle se réfère à une assemblée qui s'est déroulée à Beringen avec les ministres Fayot

et Turmes concernant les zones industrielles, et plus particulièrement la planification des nouveaux bâtiments où l'on devrait considérer dès le début la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques puisqu'il existe bien des bâtiments importants où ce serait possible. Il faudrait prévoir cette installation dès le début des projets. En plus, ils proposent que toutes les voitures d'entreprises soient électrifiées pour 2025, ce qui est également prévu pour les camions. D'autre part, le ministre Fayot aurait offert de se déplacer dans la commune en cas de problèmes lors de l'achat de terrains.

## 1. Service Finances et Service Technique - Création de deux postes d'employés communaux dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif

À cause d'un changement interne au sein du service des finances, d'un surplus de travail et du grand nombre de dossiers d'urbanisme, deux postes pour des employés communaux dans la catégorie A, groupe d'indemnité A2, sont créés dans le service finances et dans le service technique.

## 2. Service Technique - Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique

Comme un fonctionnaire du groupe de traitement A2 du service technique répond à toutes les conditions requises pour obtenir le poste d'un fonctionnaire du groupe de traitement A1, un tel poste est créé au service technique.

## 3. Service Technique / Informatique - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique

Actuellement, tous les travaux informatiques tels que le réseau informatique de la mairie, du

service de régie, du SEA, de l'école etc., le système de fermeture des portes, les alarmes et les détecteurs d'incendie, le support informatique lors de manifestations etc., sont exécutés par un seul employé. Pour cette raison, un deuxième poste est créé pour assurer le fonctionnement du service informatique et avoir un remplaçant en cas de besoin.

## 4. Compromis et Actes notariés

### 4.1. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle à Keispelt

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrale no 818/3006 dans la rue de Kehlen à Keispelt d'une surface de 0,02 are achetée par la commune de Kehlen.

### 4.2. Compromis d'échange de terrains à Kehlen

Par ce compromis d'échange, la commune de Kehlen échange, avec la communauté d'époux Hilgert-Schmit d'Olm, des terrains « in der Gruf » à Kehlen avec les numéros cadastraux 1286/7488 (5,38 are) 1266/7486 (28,08 ares), 1267/3993 (212,20 ares), 1267/3994 (12,60 ares) et 1268/3995 (22,30 ares) et des terrains « In Dintgen » à Kehlen, non utilisés pour le chemin à mobilité réduite entre Kehlen et Keispelt avec les numéros cadastraux 1296/7224 (24,36 ares), 1298/7226 (34,57 ares) et 1298/7228 (32,13 ares), contre des terrains au lieu-dit « Schaar » à Kehlen avec les numéros cadastraux 1328/5705 (87,80 ares), 1328/6926 (9,92 ares) et des terrains « in der Gruf » à Kehlen, nécessaires à la réalisation du chemin à mobilité réduite entre Kehlen et Keispelt avec les numéros cadastraux 1265/7211 (10,01 ares) et 1284/7219 (2,95 ares) et une parcelle à Keispelt « Im Widem », numéro cadastral 822/3486 (6,15 ares), également pour le chemin à mobilité réduite.

## 5. Règlement de police - modification des articles 21 et 24

L'article 24 du règlement de police stipule que la radio, la télévision et tout appareil semblable ne peut être utilisé qu'à l'intérieur des logements, portes et fenêtres fermées et au niveau sonore d'une conversation. Ceci vaut également pour les instruments de musique, le chant et la déclamation. Au balcon et à l'air libre, ils ne peuvent pas être utilisés si des tiers sont susceptibles d'être gênés.

L'article 21 l'interdit en public, sur des places de loisirs, au jardin, dans la forêt ou dans des parcs publics, à l'exception d'appareils installés dans des voitures si cela ne gêne pas des tiers.

## 6. Leader Centre-Ouest

### 6.1. Convention relative à la constitution du groupe d'action locale « Leader Zentrum-Westen »

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) informe le Conseil communal au sujet de la convention relative à la constitution du groupe d'action locale « Leader Zentrum Westen » qui s'occupe avant tout, conformément au règlement de l'UE, du développement des zones rurales. Les principaux objectifs sont la création d'emplois, le développement, l'inclusion sociale et le développement en zone rurale. Sont associées les communes de Bissen, Garnich, Hobscheid, Helperknapp, Kehlen, Koerich, Mamer, Mersch et Steinfort avec en total 50.428 citoyens. La convention est conclue pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030 et peut être prolongée. La contribution communale est de 5€ par habitant et par an.

### 6.2. Nomination d'un délégué communal

Par vote secret, Madame Nathalie Heintz (LSAP) est nommée déléguée communale.

### 6.3. Nomination d'un délégué communal suppléant

Par un deuxième vote secret, M. Guy Breden (CSV) est nommé délégué communal suppléant.

## 7. Pacte Logement 2.0 - Programme d'Action Local (PAL)

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) présente le plan d'action local du pacte logement 2.0 qui a été établi avec un conseiller externe de Luxplan et signale l'aide financière de 320.000€ attendue pour la commune.

Madame Stéphanie Ansay explique comment le plan d'action locale a été établi selon la réglementation afférente, comment et quel objet doit être ajusté lors de l'évaluation comme le PAG et les subventions. Elle signale la cession de 10 à 15 % des nouveaux PAP à la commune et à l'État et souligne le choix de la commune pour des logements à la vente ou à la location. Elle explique l'utilisation des subventions de l'État qui peuvent être utilisées pour des logements, mais aussi pour des installations publiques, des écoles, des crèches etc. Outre les 320.000€ cités auparavant par le bourgmestre, la commune de Kehlen pourrait s'attendre à un million d'euros l'année prochaine pour le seul lotissement « Elmen ». Pour des logements locatifs, des aides de 2.500€ par an sont prévues. Madame Ansay compte pour la première phase de « Elmen » 130 logements. Ce budget peut être utilisé jusqu'à 50 % pour l'achat de terrains, pour des installations urbanistiques, des espaces verts... ou des projets peuvent être

fractionnés. Ainsi, le plan d'action présente une directive dont tous les détails ne doivent pas nécessairement être réalisés.

## 8. Convention avec Servior relative au service « Repas sur Roues »

La convention avec Servior, valable du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2025, prévoit e.a. que Servior livre au consommateur un repas (potage, crudités, plat principal et dessert) pour 12,01€ (n.ind. 877,01), tandis que la livraison à domicile coûte 5,40€ (n.ind. 877,01) par menu. Quand deux menus sont livrés simultanément, une seule livraison est facturée. Le loyer des plaques à induction coûte 22,81€ (n.ind.877,01) par mois et tous les prix sont indexés.

## 9. Convention avec la JUKI A.s.b.l. relative à l'application « Closer »

Avec l'application « Closer » développée par Juki a.s.b.l. avec les services communaux et qui fonctionne complémentirement à l'application communale « Kielen App », 500 citoyens auront accès dans une première phase à un cloud de 10 giga-octets et l'opportunité d'expédier des fichiers de 30 giga-octets. En plus, il est possible de chatter avec cette application, d'organiser des événements virtuels, des événements privés et publics avec d'autres utilisateurs avec ou sans recours aux informations et infrastructures des communes raccordées, ou de publier des annonces. La commune paye un forfait de 25.000€ pour le développement de cette application.

## 10. SICONA Sud-Ouest - Programme d'action annuel 2023

Le programme d'action de SICONA Sud-Ouest prévoit pour l'année 2023 des travaux pour un montant de 503.216,90€ dans la commune de Kehlen, dont 240.000€ au dépens du budget communal ordinaire. Sont prévus e.a. l'entretien et la création de biotopes pour environ 200.000€, 50.000€ pour des actions de sensibilisation, 42.000€ pour des cartographies et des plans de gestion, 20.000€ pour la protection d'espèces menacées, 166.000€ pour divers plans d'action e.a. pour des prairies maigres au lieu-dit « Schëimerech » pour 43.000€ et pour la création d'une mare de 15 ares au lieu-dit « Krëimerech » pour 98.000€.

## 11. Décompte - Construction d'un bâtiment multifonctionnel pour l'école de musique au campus scolaire et sportif à Kehlen

Le décompte pour le bâtiment multifonctionnel pour l'école de musique au campus scolaire et sportif à Kehlen se chiffre à 8.526.878,13€.

Les devis prévoient des dépenses de 7.697.332,42€ qui ont augmenté à cause du transformateur et de divers travaux dont les prix ont grimpé, comme l'explique le bourgmestre Félix Eischen (CSV).

## 12. Lotissements

### 12.1. Lotissement d'un terrain à Nospelt Am Räislach

Un terrain bâti de 8,21 ares au croisement de la Grand-Rue avec la rue « Am Räislach » à Nospelt sera divisé de manière à ce que le Café et le bâtiment placé derrière disposent chacun d'une parcelle distincte.

### 12.2. Lotissement d'un terrain à Olm au Bld. Robert Schuman

Un terrain bâti de 9,65 ares au boulevard Robert Schuman à Olm est divisé en deux parcelles de 4,70 et 4,95 ares.

## 13. MOPO-PAP rue de Kopstal à Meispelt

Selon l'avis de la cellule d'évaluation, un terrain de 57,16 ares dans la rue de Kopstal à Meispelt est conforme au plan d'aménagement général de la commune. On compte y construire sept maisons unifamiliales, dont une maison individuelle et trois maisons jumelées. Tout près, dans un autre bâtiment, on construira trois logements. 9,11 % du terrain sont cédés à la commune.

## 14. Club Senior Kehlen - crédit spécial

Conformément à la convention signée avec le Club Senior de Kehlen, la commune de Kehlen reprend le déficit de l'année 2021, qui s'est accumulé pendant quelques années, et qui s'élève à 28.676,28€. La commune approuve à cet effet un crédit spécial.

## 15. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du Collège des bourgmestre et échevins

À la suite de travaux à la conduite d'eau, le chemin vicinal 407 à Keispelt est barré du 27 octobre au 23 décembre. Pour l'installation d'un îlot central au CR 104A, rue de Nospelt à Kehlen, une voie est barrée, le stationnement interdit et la circulation régulée par des feux tricolores. Par suite de travaux de trottoir au 103, boulevard Robert Schuman à Olm, cette rue est rétrécie du 14 au 25 novembre, de sorte que le stationnement et le dépassement y sont interdits. Dans la rue de Goebange à Nospelt, un canal pour l'évacuation des eaux pluviales est posé près de la maison au n° 1. Pour cette raison, cette rue est barrée du 17 novembre au

3 décembre, tandis que l'interdiction de circuler dans la rue « Op Bounenaker » et dans la rue « Iwwer dem Weier » est abrogée. Pour des travaux aux réseaux de distribution au 87, avenue Grand-Duc Jean à Olm, cette rue est barrée du 28 novembre au 3 décembre et le stationnement interdit des deux côtés.

2022, le budget rectifié 2022 et le budget 2023 seront discutés et soumis au vote des membres du conseil communal. De plus amples détails suivront dans notre prochaine séance.

## SÉANCE À HUIS CLOS

### 16. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

#### 16.1. Nomination d'un éducateur diplômé dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec décision de classement

Dans une séance à huis clos, le Conseil communal discute de la nomination d'un éducateur diplômé.

#### 16.2. Mise à la retraite d'un employé communal de la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité DI, sous-groupe éducatif et psycho-social

Dans la même séance à huis clos, le Conseil communal s'occupe de la mise à la retraite d'un employé communal.

### 17. Service Technique - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, avec décision de classement

Dans la séance non publique, le Conseil communal décide de la nomination d'un employé communal pour le service technique.

### 18. Service Finances - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif

À huis clos, on discute de la nomination d'un employé communal pour le service finances.

Présentation du budget rectifié 2022 et du budget 2023

Le bourgmestre Félix Eischen présente le projet de budget rectifié 2022 et le budget 2023. Les conseillers ont maintenant 14 jours pour soumettre leurs amendements. Ensuite, dans la séance du conseil communal du 16 décembre